



**Extrait du REGISTRE des DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL de la VILLE de GAILLAC (Tarn)**

[Mardi 30 mars 2021]

Date de la convocation

24 mars 2021

Date d'affichage

31 mars 2021

Nombre de conseillers

En exercice : 33

Présents : 33

Procurations : 0

Votants : 33

Martine SOUQUET, Maire, Francis RUFFEL, Christelle HARDY, Pierre TRANIER, Dominique HIRISSOU, Alain SORIANO, Marie MONTELS, Eric PILUDU, Claire VILLENEUVE, Christian PERO *Maires Adjoints*, Anne DUBIER, Thierry VOGELAAR, Dany PORTES, Lahcene BAAZIZ, Martine MOSTARDI, Monique GUILLE, Martine VIOLETTE, Laurent SQUASSINA, Philippe ISSARD, Isabelle BEAUVAIS, Thierry BODDI, Christel PALIS, David AMALRIC, Daniel RIBES, Arnaud ELGOYHEN, Corinne DARMANI, Gabriel CARRAMUSA, Jean BATAILLOU, Agnès MERONI, Jean-Marc AGUERRE, Alice GAUTREAU, Dominique BOYER, Thomas DOMENECH, *Conseillers*

Absents et représentés :

Absents :

N° 30/ 2021

Secrétaire de séance : Dominique Hirissou

OBJET DE DELIBERATION : « Gaillac Guinguette » : Tarifs de location des espaces chalets

Pour la 2^{ème} édition de « Gaillac Guinguette », du 7 juillet au 29 août 2021, Madame le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver les tarifs de locations d'espaces tels que présentés ci-dessous (occupation du domaine public)

Durée / période de location	Dimension de la pagode	Tarif de location
1 semaine : créations et produits alimentaires	3 m x 2.40 m	50 € TTC
1 semaine : métiers de bouche, bar à vins, bar à bières	3 m x 2.40 m	200 € TTC
Période du 07 juillet au 29 août : créations et produits alimentaires (épicerie fine)	3 m x 2.40 m	200 € TTC
Période du 7 juillet au 29 août : métiers de bouche, bar à vins, bar à bière	3 m x 2.40 m	1 000 € TTC

VOTE : à l'unanimité des membres présents

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

APPROUVE les tarifs de location détaillés dans le tableau ci-dessus,

DONNE POUVOIR à Madame le Maire de signer toutes pièces nécessaires à l'accomplissement des présentes.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

Madame le Maire,

Martine SOUQUET

Fait à Gaillac le 31 mars 2021